

Sélection et hiérarchisation des activités du CSA durant la période biennale 2016-2017

Discussion N. 101 du 22 avril au 13 mai 2014

Extraits du Programme de travail pluriannuel (MYPOW) et priorités du CSA adopté à la quarantième session du CSA en octobre 2013

À sa quarantième session tenue en octobre 2013, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a adopté un Programme de travail pluriannuel (MYPOW) pour la période biennale 2014-2015.

Ce programme est le résultat des travaux menés en 2013 par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel. Il a pour but de contribuer à l'efficacité accrue du CSA en améliorant la préparation, la hiérarchisation, l'organisation et la mise en œuvre des activités, ainsi que la définition des besoins de financement.

Le document explique le processus et les différentes étapes correspondant aux principales sphères de travail qui devront conduire à l'élaboration finale des produits du CSA durant la période biennale. Il inclut également des orientations sur les travaux à réaliser dans d'autres sphères de travail du CSA. Le MYPOW définit également les thèmes des prochains rapports qui seront élaborés par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE).

Le MYPOW du CSA pour la période 2014-2015 prévoit les activités suivantes:

1. PRINCIPAUX CYCLES D'ACTIVITÉS

a) Principes pour des investissements agricoles responsables – 2014

29. Le processus de consultation qui a été lancé en 2012 se poursuivra en 2014. L'objectif global des principes pour des investissements agricoles responsables est de fournir des orientations en matière de politiques à l'ensemble des gouvernements, des investisseurs et des autres parties prenantes, et d'établir une compréhension commune afin que les investissements dans l'agriculture aient un impact positif sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le résultat attendu du processus de consultation est un ensemble de principes destinés à promouvoir un investissement responsable dans le secteur agricole, qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui favorise la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Chacun des principes définira les rôles et responsabilités des différents acteurs. Le processus d'élaboration des principes pour des investissements agricoles responsables reposera sur une série de consultations régionales multipartites (octobre 2013 – janvier 2014), une consultation électronique (janvier 2014) et une consultation mondiale finale (printemps-été 2014), permettant ainsi une participation large et

ouverte garantissant que les résultats seront pertinents pour l'ensemble des contextes et des intervenants. Il est prévu de présenter les principes au CSA en 2014, en vue de leur approbation.

b) Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées (A4A) – 2014

30. Le processus de consultation qui a été lancé en 2012 pour élaborer le programme A4A se poursuivra en 2014. Le processus d'élaboration reposera sur une série de consultations multipartites permettant ainsi une participation large et ouverte garantissant que les résultats seront pertinents pour l'ensemble des contextes et des intervenants. La négociation finale aura lieu en juillet 2014. On peut en attendre une compréhension plus fine des causes multidimensionnelles des crises prolongées, le partage d'outils d'analyse plus efficaces pour faciliter l'identification des causes profondes, ainsi que la conception d'un train de mesures politiques et techniques appropriées pour y remédier. De nouvelles modalités seront aussi définies en vue d'un travail mené en partenariat et d'une action harmonisée aux niveaux mondial, régional, national et local. Il est prévu de présenter le programme A4A au CSA en 2014, en vue de son adoption.

31. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités a recommandé de ne pas entreprendre de nouveau cycle d'activités important tant que les deux cycles principaux ne sont pas exécutés. Le CSA devrait veiller à ne pas entreprendre plus de deux cycles d'activité importants en même temps (voir la Note d'orientation en annexe). En attendant l'achèvement des deux principaux cycles d'activité, on propose que le thème suivant soit un cycle d'activité important pour 2015 (phase préparatoire).

c) Cadre de mise en œuvre du programme pour l'après 2015 sur les questions liées à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition – Phase préparatoire: rôle du CSA pour ce qui est de faciliter les évaluations multipartites réalisées à l'initiative des pays dans le domaine des systèmes alimentaires durables, de la sécurité alimentaire et de la nutrition – 2015

32. En tant que principale plateforme internationale d'échange sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui fournit un cadre transparent permettant à un large éventail de parties intéressées de débattre, de tisser des relations et de travailler ensemble, le CSA doit jouer un rôle de chef de file quant à la concrétisation des objectifs de développement pour l'après 2015, en ce qui concerne les aspects liés à son mandat de base. Il serait éventuellement possible de lancer en 2016 un cycle d'activité principal qui consisterait à élaborer un cadre de mise en œuvre du programme pour l'après 2015 sur les questions liées à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition (à décider lors de la plénière du CSA en 2015, une fois que l'Assemblée générale des Nations Unies aura adopté ce programme).

33. Afin d'ouvrir la voie à cet éventuel cycle d'activité, le Comité commencera à travailler en 2015 sur son rôle dans la facilitation des évaluations multipartites des systèmes alimentaires durables, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, réalisées à l'instigation des pays. Cette proposition découle du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) et de la déclaration ministérielle issue du segment de haut niveau de l'ECOSOC en 2012, qui ont tous deux réaffirmé le travail important et la nature participative du CSA.

34. L'objectif de cette phase préparatoire est d'améliorer la capacité des pays de planifier et de réaliser des évaluations intégrées multipartites sur les systèmes alimentaires durables, lesquelles permettront de déterminer des stratégies et actions efficaces pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui seront indispensables à la concrétisation des objectifs de développement pour l'après 2015. La phase préparatoire contribuera directement à la réalisation de l'objectif général du CSA, en particulier grâce au troisième résultat, qui concerne l'assistance aux pays et aux régions. Le terme «évaluation» fait référence aux outils, processus et méthodes qui contribuent à déterminer la

viabilité des systèmes alimentaires et agricoles, y compris leur capacité de lutter contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans une perspective à long terme.

35. Pendant la phase préparatoire, ce cycle principal d'activité pourrait aider les parties prenantes au CSA à établir une compréhension commune des problèmes posés par la planification et la réalisation, à l'instigation des pays, d'évaluations multisectorielles et multipartites portant sur les systèmes alimentaires durables, la sécurité alimentaire et la nutrition, et à débattre des autres solutions qui permettraient au CSA d'assister au mieux les pays et les régions quant à la planification et à la mise en œuvre des dites évaluations. On pourrait définir les questions et critères principaux à prendre en considération lorsqu'il s'agit d'évaluer la pérennité des systèmes agricoles et alimentaires, ainsi que les indicateurs pertinents, en tenant compte des travaux déjà réalisés par d'autres entités et des contributions émanant de l'édition de 2014 du rapport du Groupe d'experts de haut niveau, qui porte sur le thème des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables. En outre, la phase préparatoire pourrait s'appuyer, entre autres, sur les activités proposées pendant le processus de sélection en 2013 et n'ayant pas été retenues à ce stade, le cas échéant (voir l'annexe II). Concrètement, une série de consultations et de débats ouverts, auxquels toutes les parties prenantes au CSA seraient invitées à participer, pourrait être organisée en 2015. Les résultats consolidés pourraient être présentés à la plénière du CSA, en 2015. Sur cette base, les parties prenantes au CSA pourraient apporter davantage de précisions concernant le processus à suivre lors des travaux futurs qui auront trait à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015.

36. Le projet de cadre de référence concernant la phase préparatoire devrait être élaboré par le Secrétariat du CSA et débattu par le Bureau et le Groupe consultatif au plus tard en août 2014. Les activités envisagées devraient être en parfaite adéquation avec les résultats des délibérations enregistrées à New York et les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de l'élaboration du programme pour l'après 2015, de façon à éviter les doublons.

2. AUTRES CYCLES D'ACTIVITES

a) Programme de travail et priorités – 2014-2015

37. Si le Comité le décide, le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités poursuivra en 2014-2015 l'élaboration du programme de travail pluriannuel pour 2016-2017, sur la base du processus révisé de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA, qui doit être adopté à la quarantième session du CSA, et compte tenu des résultats de toutes les discussions et propositions précédentes (voir les annexes I et II). Il devra en particulier choisir les thèmes du rapport du Groupe d'experts de haut niveau, les principaux cycles d'activité et les autres cycles d'activité pour 2016 et 2017 sur les questions liées à la sécurité alimentaire et la nutrition. En outre, si le Bureau l'estime nécessaire, il pourra aussi continuer à définir le cadre de référence des nouveaux cycles d'activité en 2015.

b) Suivi – 2014-2015

38. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuivra ses travaux en 2014, comme indiqué au paragraphe 5 du document portant la cote CFS 2013/40/8, et fera rapport au CSA à sa quarante et unième session, sous réserve que des ressources soient disponibles et que le Comité le décide.

c) Stratégie de communication – 2014

39. On élaborera et on mettra en œuvre un plan d'action, y compris des campagnes de vulgarisation, afin de faire mieux connaître le CSA et ses produits auprès du personnel des trois organisations ayant leur siège à Rome, tant au siège que sur le terrain. On consultera également les

autres membres du Comité consultatif sur le meilleur moyen d'engager leurs groupes d'intérêt et, si nécessaire, on mettra au point du matériel spécifique et ciblé. On continuera à développer des stratégies de vulgarisation pour chacun des produits du CSA, y compris des moyens de faire participer ceux qui n'ont pas facilement accès à internet. La Stratégie de communication et le plan d'action y afférent feront l'objet d'un suivi et seront actualisés/modifiés en conséquence.

d) Règlement intérieur – 2014

40. Plusieurs questions doivent être traitées au cours du présent exercice biennal, notamment l'affinement du règlement intérieur du comité technique de sélection ad hoc pour le renouveau du comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau, la composition, les catégories et le processus de sélection du Groupe consultatif, et la distinction entre les participants au CSA et les observateurs.

e) Point sur le droit à l'alimentation 10 ans après – 2014

41. À sa trente-neuvième session, le Comité est convenu que, lors de sa quarante et unième session, en 2014, une séance serait consacrée à un examen rétrospectif des progrès accomplis au cours des dix années précédentes dans la mise en œuvre des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Cette rétrospective devra être élaborée en 2014 et s'inspirera principalement du travail accompli par la Division de l'économie du développement agricole (ESA) de la FAO, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

f) Table ronde sur la génération de connaissances, le renforcement des compétences et le développement de talents pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle – 2015

42. Le manque de personnes bien formées et aptes au travail dans le secteur agricole est un facteur qui empêche de parvenir à la sécurité alimentaire et la nutrition. Les principales compétences qui font défaut sont la capacité de calcul, l'agronomie, les communications, la gestion des entreprises (dans le secteur agricole et alimentaire), la commercialisation, la finance, la logistique, la nutrition, la transformation des produits alimentaires, sans oublier les aptitudes plus larges, mais essentielles, que sont l'esprit d'équipe et la capacité de direction. Les désinvestissements dans les programmes de vulgarisation et l'enseignement agricole sont des problèmes préoccupants, ainsi que la déconnexion entre l'enseignement agricole et le marché dans les universités et les écoles supérieures agricoles. Les services de vulgarisation ont besoin de nouveaux modèles qui utilisent des pratiques optimales, des nouvelles technologies et des approches plus participatives.

43. Une table ronde sur ce thème aura lieu durant la quarante-deuxième session du CSA. Elle rassemblera divers acteurs pour examiner des questions centrées sur le renforcement des capacités et le développement de talents dans le secteur agricole, en adoptant une optique liée à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les activités de plusieurs institutions des Nations Unies peuvent avoir des points communs avec ce thème, et de nombreuses personnes des ONG et du secteur privé sont concernées par ces questions.

g) Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés – 2015

44. La commercialisation des produits des petits exploitants agricoles leur donne la possibilité d'accroître leur production et leurs revenus, et de favoriser le développement rural et la sécurité alimentaire. Il existe des liens directs avec les considérations liées aux moyens d'existence, y compris les questions d'emploi et de diversification des sources de revenu en zone rurale. Le fait

d'établir des liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés peut contribuer grandement à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tant en zone rurale qu'en zone urbaine, étant donné que la production de ces agents peut accroître les disponibilités alimentaires et aussi être intégrée à des programmes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il existe différentes initiatives visant à établir un lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux, en tissant des relations avec les détaillants et d'autres acteurs, comme les coopératives, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les gouvernements. Il convient d'en débattre de façon approfondie.

45. Des publications récentes, comme celle de la FAO sur l'intégration des petits exploitants agricoles dans des marchés alimentaires en mutation (2013) et celle de l'ODI intitulée *Leaping and learning: Linking smallholders to markets* [Faire le grand saut et apprendre: établir un lien entre les petits producteurs et les marchés] (2013) ou encore le rapport de 2013 du Groupe d'experts de haut niveau sur les investissements dans la petite agriculture au service de la sécurité alimentaire, ont détaillé de façon exhaustive les différents aspects du sujet. En s'appuyant sur des études de cas, elles ont proposé divers moyens de tisser des liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, et ont adressé des recommandations concrètes aux responsables politiques. Plusieurs organisations internationales, notamment les trois ayant leur siège à Rome, ont inclus cette question dans leur programme de travail.

46. Aborder la question dans le cadre d'un forum de haut niveau du CSA permettrait de rassembler les acteurs concernés, de façon ouverte et transparente, afin d'améliorer la coordination et d'apporter la cohérence et la convergence nécessaires entre les initiatives, programmes et projets, tout en veillant à ce qu'ils s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs du CSA, notamment de l'édition de 2013 du rapport du Groupe d'experts de haut niveau. Il conviendrait d'examiner minutieusement les trains de recommandations existantes afin de mettre en évidence les plus pertinentes et les plus efficaces. On pourrait se fonder, à cet effet, sur les présentations d'exemples de réussite et de pratiques optimales. Il émanera de ce forum une série de recommandations concrètes à l'intention des responsables politiques, lesquelles seront présentées à la quarante-deuxième session du CSA pour approbation.

47. Le Secrétariat devra élaborer un projet de cadre de référence pour ce forum de haut niveau, y compris l'ordre du jour provisoire et les résultats attendus, en collaboration avec les points focaux des divisions et programmes pertinents au sein des organisations concernées, en particulier la FAO et le FIDA. Ce projet sera ensuite débattu par le Bureau et le Groupe consultatif et approuvé par le Bureau au plus tard en août 2014.

48. Chaque année, on actualisera le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition en y incorporant les décisions relatives aux politiques qui auront été approuvées lors des dernières sessions plénières du CSA, conformément au processus de mise à jour régulière qui sera convenu à la quarantième session du CSA.

3. RAPPORTS DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

a) Pertes et gaspillage de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables – 2014

49. À sa trente-neuvième session, en octobre 2012, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de réaliser une étude sur les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables, qui sera présentée à la plénière en 2014. Ce rapport devra être pratique, opérationnel et axé sur les politiques. Une question principale sous-tend les divers aspects du problème: en quoi la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires peut-elle contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte de systèmes alimentaires durables? Pour y répondre, le Groupe d'experts de haut niveau

propose de se pencher sur plusieurs éléments (concepts et définitions, évaluation quantitative et disponibilité des données, répercussions des pertes et du gaspillage sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire, rôle des politiques publiques, etc.) afin de formuler des recommandations concrètes.

b) Rôle de la pêche et de l'aquaculture durables dans la sécurité alimentaire et la nutrition – 2014

50. À sa trente-neuvième session, en octobre 2012, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de réaliser une étude sur le rôle de la pêche et de l'aquaculture durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui sera présentée à la plénière en 2014. Dans le cadre de cette étude, le Groupe d'experts de haut niveau est prié de «prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques des pêches durables, y compris des pêches artisanales, sans oublier le développement de l'aquaculture». Le rapport y afférent devra être pratique, opérationnel et axé sur les politiques. Le Groupe d'experts de haut niveau examinera, sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition, une série de questions qui sont des facteurs déterminants quant au rôle de la pêche et de l'aquaculture durables dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Il réfléchira à des solutions qui peuvent permettre, aux niveaux multilatéral, régional et national, d'améliorer de façon durable et équitable la contribution de la pêche et de l'aquaculture en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Les activités du Comité des pêches, en particulier le processus découlant du document sur la pêche artisanale durable, seront prises en compte, entre autres.

c) L'eau et la sécurité alimentaire – 2015

51. Pour donner suite à de grands événements internationaux tels que Rio+20 et le Forum mondial de l'eau, le Groupe d'experts de haut niveau examinera de manière approfondie la question de l'eau et de la sécurité alimentaire. L'eau joue un rôle important dans la sécurité alimentaire car elle a de multiples incidences sur: la santé et la nutrition (eau potable, eau de cuisson, aspects sanitaires et pathologies), sur la production agricole (accès à l'eau, gestion de l'eau, amélioration des systèmes d'irrigation et agriculture en région aride) et sur la transformation des denrées alimentaires (gestion et qualité de l'eau, entre autres). Ce thème doit être placé dans un contexte plus large, celui du lien qui unit l'eau, le sol, l'énergie et la sécurité alimentaire et qui est considéré comme un des piliers de la croissance générale et du développement durable. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau pourrait rassembler des informations sur les méthodes appliquées par les pays et régions pour gérer cette ressource vitale.

52. Sous l'angle de la sécurité alimentaire, le Groupe d'experts de haut niveau concentrera son analyse sur l'eau au service de la production agricole et de la transformation des aliments, en tenant aussi compte des aspects liés à la parité hommes-femmes. Plus particulièrement, il pourrait ainsi évaluer les effets des pratiques de gestion de l'eau sur la sécurité alimentaire, y compris l'utilisation aux fins de la production agricole, de la transformation des aliments et d'autres modes de consommation. Il devrait également se pencher spécifiquement sur les questions relatives à la durabilité des systèmes d'irrigation, à la salinisation des terres agricoles et à la baisse de la qualité des nappes phréatiques. Sur cette base, il formulera des recommandations adéquates qui viseront à améliorer les politiques concernant l'eau et la sécurité alimentaire, ainsi que la coordination entre les différents domaines et acteurs à tous les niveaux et sur le long terme.